



Villejust informations

Edition spéciale

LA QUALITÉ DE L'EAU



Mesdames, Messieurs,

Début juillet 2013, vous avez été destinataires, dans vos boîtes aux lettres, d'un document « **Sommes-nous les seuls sur le réseau** » émanant de Madame Carel DOS ANJOS CORREIA.

Suite à cette publication, afin de rassurer la population quant à cette affaire, je vous informe que l'eau délivrée par la commune de VILLEJUST au domicile de Madame Carel DE ANJOS CORREIA (habitation se trouvant sur le territoire de Nozay) [a toujours présenté une conformité de potabilité](#), suite à son parcours dans les réseaux d'eau publique.

De nombreuses analyses sont effectuées chaque année par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la société Lyonnaise des Eaux sur le réseau public.

Les analyses réalisées par l'ARS au compteur de Madame Carel DOS ANJOS CORREIA ont indiqué le même résultat s'agissant de l'eau provenant du réseau public. **Des conseils** ont été également prodigués afin d'éviter que l'eau ne stagne trop longtemps dans les canalisations intérieures, favorisant ainsi la dissolution possible de certains matériaux (voir page 4).

Cette affaire a été évoquée lors d'un récent échange avec la Lyonnaise des Eaux, et de ce fait, celle-ci nous a transmis par mail en date du 10 juillet dernier, les éléments ci-dessous suite à la diffusion du document de Madame Carel DOS ANJOS CORREIA susvisé, à savoir :

- **« l'eau délivrée par la commune au domicile de Mme CORREIA a toujours présenté une conformité de potabilité, suite à son parcours dans les réseaux d'eau publics : aucune distribution de bouteilles d'eau n'a donc été réalisée**
- **de nombreuses analyses sont effectuées chaque année par l'ARS et la Lyonnaise des Eaux sur le réseau public : la conformité de potabilité a toujours été de 100%.
Les analyses réalisées par l'ARS au compteur de Mme CORREIA ont indiqué le même résultat s'agissant de l'eau provenant du réseau public (courrier de l'ARS du 29 octobre 2012)**
- **la présence de nickel dans une eau provient de la dissolution possible de ce matériau qui pourrait être présent sur le parcours de l'eau :**

**Sur la commune de Villejust, le nickel est totalement absent dans la ressource utilisée pour alimenter la commune (eau de Seine) et absent des réseaux publics (aucune canalisation en nickel) : la présence ponctuelle de nickel au compteur pourrait s'expliquer par un retour d'eau du réseau intérieur du logement qui peut contenir de pièces de robinetterie chromées, le chrome ne recouvrant pas totalement les parties nickelées.
L'absence de nickel au robinet peut confirmer cette orientation : le flux de retour d'eau est variable selon l'utilisation et l'écoulement préalable nécessaire dans tout circuit d'eau.**
- **la présence d'antimoine n'a pas été détectée lors des prélèvements de l'ARS et le résultat des analyses annoncées par Mme CORREIA n'a pas été transmis à l'ARS, malgré les demandes de celle-ci**
- **les prélèvements n'ont pas tous eu lieu au même endroit : le robinet de jardin fut spécifiquement inspecté : ce type de tuyauterie est souvent peu utilisée, l'eau stagnante peut entraîner aisément des dissolutions de certains matériaux selon le contexte technique du réseau intérieur (bras mort...). Une circulation régulière d'eau est fortement conseillée, ce que l'ARS a également indiqué à Mme CORREIA**
- **l'ARS a répondu à l'ensemble des questions de Mme CORREIA quant aux résultats des analyses par courrier : ce courrier confirme que l'eau est conforme au Code de la Santé Publique. Des conseils ont été également avancés afin d'éviter que l'eau ne stagne trop longtemps dans les canalisations intérieures, favorisant ainsi la dissolution possible de certains matériaux selon les conditions d'utilisation**
- **les chantiers de réhabilitation des canalisations évoqués sont appuyés sur un programme pluriannuel défini entre le syndicat des eaux dont dépend Villejust et son délégataire. La réhabilitation des canalisations concernées était prévue depuis 3 ans, dans le cadre du renouvellement patrimonial classique et nécessaire au bon fonctionnement hydraulique du réseau. Le vieillissement naturel des canalisations ne peut en aucun cas techniquement être associé aux problématiques décrites (nickel...) »**

Synthèse de l'année 2012

Origine de l'eau

Le réseau auquel appartient votre commune est alimenté par les usines de Morsang sur Seine et de Viry-Chatillon (qui traitent l'eau de la Seine (90 %) et de l'eau souterraine (10 %)). La gestion est assurée par Eaux du Sud Parisien (Lyonnaise).

Quartiers

L'ensemble de la commune

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'Eau Destinée à la Consommation Humaine, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 152 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 43 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

Fluor

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.

Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Pesticides

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2

Sulfates

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Référence de qualité : ne pas dépasser 250 mg/L.

Selenium

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 10 µg/L.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.
Nombre de prélèvements : 180

Eau conforme à la limite de qualité, contenant peu de nitrates

Moyenne : 20,4 mg/L Maximum : 27 mg/L
Nombre de prélèvements : 152

Eau calcaire Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 24,1 °f Maximum : 31 °f
Nombre de prélèvements : 152

Eau conforme à la limite de qualité, très peu fluorée

Moyenne : 0,15 mg/L Maximum : 0,4 mg/L
Nombre de prélèvements : 27

Classe C Eau conforme à la limite de qualité

Moyenne inférieure au seuil de détection de la méthode d'analyse Maximum : 0,02 µg/L (Déséthylatrazine)
Nombre de prélèvements : 27

Eau dont la teneur en sulfates est conforme à l'indicateur de qualité

Moyenne : 54 mg/L Maximum : 107 mg/L
Nombre de prélèvements : 152

Eau conforme à la limite de qualité, contenant très peu de sélénium

Moyenne inférieure au seuil de détection de la méthode d'analyse
Nombre de prélèvements : 27

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2012 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



Toute ressource d'utilisation unifamiliale (source ou puits particuliers) doit être déclarée en mairie. Les connexions entre le réseau public d'adduction d'eau et une conduite alimentée par une autre ressource en eau (puits, source...) sont interdites. Pour l'alimentation, privilégiez l'eau du réseau public dont la qualité est régulièrement contrôlée.



Par mesure de sécurité, les taux de chlore résiduel dans l'eau distribuée ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez l'eau quelques minutes au réfrigérateur dans une carafe ouverte. Si la saveur, ou la couleur, de l'eau à votre robinet changent, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Nous recherchons des personnes volontaires pour effectuer un prélèvement et une analyse d'eau dans le cadre du contrôle sanitaire. Ceux-ci sont gratuits. Vous recevrez un bulletin individuel avec une conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau à votre robinet. Pour participer, votre installation ne doit pas être équipée d'un adoucisseur. Si vous êtes intéressé, contactez la Délégation Territoriale de l'Essonne au 01.69.36.71.63.

Ne voulant pas entrer dans une polémique, la commune se réserve le droit d'ester en justice et tient à vous rappeler que des normes sévères s'appliquent et des contrôles réguliers sont effectués.

L'eau du robinet est l'un des produits alimentaires les plus contrôlés.
Les normes qui encadrent la qualité de l'eau sont définies au niveau européen.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) définit annuellement le programme des analyses, détient les résultats et élabore le bulletin annuel sur la qualité de l'eau obligatoirement joint à votre facture, affiché en Mairie et disponible sur notre site internet www.mairie-villejust.fr rubrique Ville Pratique / S'informer / Environnement.